

"Les dangers du plan Schuman" dans L'Écho de la Bourse (10 octobre 1951)

Légende: Le 10 octobre 1951, le quotidien bruxellois L'Écho de la Bourse met en garde l'opinion et les parlementaires belges contre les grands dangers qu'une ratification du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ferait peser sur l'avenir des charbonnages du pays.

Source: L'Écho de la Bourse. 10.10.1950, n° 193. Bruxelles. "Les dangers du plan Schuman".

Copyright: (c) L'Echo de la Bourse

Le présent article est reproduit avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_dangers_du_plan_schuman_dans_l_echo_de_la_bourse_10_octobre_1951-fr-841537c3-2818-4355-b731-61f947e867c3.html

Date de dernière mise à jour: 06/03/2024



Les dangers du plan Schuman

Ce que pense l'ingénieur en chef-directeur de l'Administration des Mines

Au moment où le Parlement belge commence l'examen du projet de ratification du Plan Schuman, les « Annales des Mines de Belgique » viennent de publier une étude de M. J. Martens, ingénieur en chef-directeur des Mines, consacrée à cet objet.

Au nom des intérêts de nos mines de houille et au nom de l'intérêt général du pays, ce haut fonctionnaire de l'Administration des Mines s'inscrit contre le projet de pool acier-charbon et adjure la Belgique de n'y point participer.

Les arguments par lesquels il justifie cette prise de position sont longuement exposés, et il n'est pas possible d'en donner un résumé dans le cadre d'un journal quotidien. Mais en ce qui concerne notre industrie houillère, voici dans quels termes il décrit la situation à laquelle la mise en application du Plan Schuman l'exposera :

Même en hypothéquant dangereusement notre avenir par l'abandon des parties les moins riches de nos gisements, l'application du marché unique du charbon entraînerait inexorablement la fermeture de la plupart de nos charbonnages extrayant des charbons gras, ainsi que de quelques autres produisant des charbons maigres avec un rendement en gros insuffisant.

Pour s'en rendre compte, il convient de voir quelle serait la position de nos charbonnages s'ils devaient s'adapter à une libre importation de charbons étrangers.

Si ces importations pouvaient se faire en quantités illimitées, à des prix voisins des prix intérieurs allemands augmentés des frais de transport, nos conditions actuelles d'exploitation, comme celles qui nous seraient faites dans l'hypothèse d'une égalisation des salaires et des charges sociales, imposeraient la fermeture immédiate de la plupart de nos mines, même campinoises.

Pourraient seuls subsister :

1. Les charbonnages extrayant des charbons maigres de qualité avec un rendement en gros assez élevé pour leur permettre d'atteindre un prix de vente moyen satisfaisant, malgré leur faible rendement; ces mines se verraient sans doute contraintes à l'abandon des couches les plus minces actuellement exploitées, et par suite à un épuisement prématuré de leurs réserves;

2. Quelques producteurs de charbons gras et demi-gras des bassins du Sud, qui pourraient, sans immobilisations nouvelles et grâce aux amortissements déjà effectués, concentrer leurs exploitations dans les couches les plus productives et les plus accessibles de leur gisement; grâce à l'abandon de la majeure partie de leurs réserves utiles, quelques mines pourraient peut-être poursuivre une activité réduite pendant quelques années, en comprimant leur prix de revient à un niveau qui leur permettrait de concurrencer péniblement celles des pays voisins.

Dans de telles conditions du marché, le sort de la Campine ne serait pas celui que paraissent lui garantir des conditions d'exploitation en apparence plus favorables que celles des autres bassins.

Ce sont là des perspectives très sombres. Elles pourraient être compensées par des importations massives de combustible étranger, en l'espèce le charbon de la Ruhr. Ce que M. J. Martens pense de cette éventualité ne rend certainement pas confiance :

Compte tenu de la capacité actuelle de production de la Ruhr, l'éventualité d'importations illimitées de charbons étrangers à bas prix n'est actuellement pas à redouter; une libre importation ne permettrait la mise à la disposition de nos consommateurs que de tonnages très réduits, dont l'effet sur les prix intérieurs serait important, mais limité; un nouvel équilibre des prix s'établirait rapidement en dessous du niveau actuel avec

pour conséquence :

1) des fermetures prématurées de sièges, dont certains auraient pu être remis en état de viabilité si un sursis leur avait été accordé pour rationaliser et améliorer leurs exploitations;

2) l'abandon par un plus grand nombre de mines, contraintes de réduire leur prix de revient, de parts plus ou moins importantes de leurs réserves. Ces fermetures intempestives de sièges et des abandons de gisement seraient d'autant plus importants et plus nuisibles pour notre avenir économique, que les salaires belges sont actuellement plus élevés que ceux de nos voisins.

Une libre importation de charbons étrangers à bas prix, même de volume réduit, serait donc actuellement dommageable; elle provoquerait une chute de prix qui entraînerait la perte d'une part de nos réserves, sans permettre un notable accroissement d'activité de nos industries consommatrices qui travaillent actuellement à la limite de leur capacité, malgré les prix relativement élevés de nos charbons.

La période d'adaptation — cinq ou sept ans — prévue par le Plan Schuman permettrait-elle d'éviter le danger ? M. J. Martens ne le croit pas, à cause de l'impossibilité matérielle où l'on se trouvera toujours de niveler le rendement, puisqu'il faudrait pour cela corriger la nature :

Dans de telles conditions, les seules mines belges dont la « Haute Autorité » pourrait admettre le maintien seraient précisément celles qui, grâce à des prix de vente élevés non concurrençables ou moyennant des abandons massifs de gisements auraient pu s'adapter à une importation libre et illimitée de charbons aux prix allemands actuels. Les autres mines seraient maintenues en activité pendant la période de transition, mais sans avoir la possibilité de tenter, par des investissements qui leur seraient refusés, une amélioration de leurs rendements.

En conséquence, la participation de la Belgique au Plan Schuman ne peut avoir pour résultat que de préparer l'éviction, en deux phases, de notre industrie charbonnière. Phase de transition : « fermeture progressive des mines les moins rentables à mesure que leur production pourrait être compensée par l'accroissement de l'extraction des mines allemandes. » Phase permanente :

La production belge serait réduite à 5 ou 6 millions de tonnes, en majorité de charbons maigres domestiques, si toutefois les prix de ces derniers peuvent être maintenus au niveau actuel; ces quelques mines seraient contraintes à l'abandon d'une part importante de leurs réserves et la durée de leur activité ne serait pas supérieure à vingt années.

Seul, un système de subventions permanentes et formidables à l'extraction houillère pourrait atténuer ces éventualités. Mais serait-ce admis par la Haute Autorité ?

En résumé, voici sous quelles couleurs M. J. Martens voit l'avenir de notre industrie houillère dans le Plan Schuman :

La participation de la Belgique au plan Schuman, quels que soient les aménagements apportés à celui-ci, conduirait donc bien inexorablement à une réduction de 75 p.c. de notre production charbonnière avec toutes les conséquences qu'une telle contraction dans l'exploitation de la plus importante — sinon la seule — de nos réserves naturelles aurait sur l'ensemble de notre économie.

Toutes les mines campinoises seraient ainsi condamnées malgré les énormes investissements qui y ont été effectués, car leurs rendements resteront toujours inférieurs à ceux de la Ruhr, et leur extraction est, à raison de 75 p.c., composée de charbon flénu dont la production est actuellement surabondante.

Perspectives peu réjouissantes, et qu'on croirait intentionnellement poussées au noir si elles n'émanaient pas d'un haut fonctionnaire de l'Administration des Mines dont le rôle est de conseiller et d'avertir le Gouvernement, et si elles n'étaient pas justifiées par un examen approfondi de la situation.

Etendons à l'ensemble de l'industrie belge, et spécialement aux activités qui reposent sur l'utilisation massive du charbon, ces perspectives ne sont pas meilleures :

L'application du plan Schuman ne sera pas seulement fatale à notre industrie charbonnière, mais aussi à la plupart de nos industries grosses consommatrices de combustibles, auxquelles l'appât de charbons à bas prix rend désirable toute mesure ou tout plan facilitant une libre importation de charbons étrangers. Ces industries disposeront peut-être de charbons à bon marché pendant la période de transition, au cours de laquelle un accroissement de la production allemande sera, sans doute, possible sans accroissement notable du prix de revient, mais lorsque l'Allemagne sera rendue maîtresse du marché et que l'augmentation de sa production aura réduit ses rendements, les prix payés en Belgique seront sensiblement les mêmes que ceux qui auraient pu être faits par nos propres mines — si elles n'avaient été définitivement fermées — grâce à une réduction ou à un renversement des écarts de salaires existant actuellement.

Le recours à des importations massives de charbon présenterait pour notre économie deux inconvénients graves :

- 1) La production totale des mines belges a une valeur marchande telle que son remplacement, même partiel, par des charbons importés créerait un déséquilibre de notre balance de paiement, que la création d'hypothétiques industries nouvelles parviendrait d'autant plus difficilement à combler que l'alimentation de ces industries, en matières premières que nous ne possédons pas, augmenterait encore le recours aux importations.
- 2) Nos industries grosses consommatrices de charbon seraient privées d'une source d'approvisionnement sûre et régulière, qu'elles contrôlent en partie et qui, jusqu'à présent, leur a permis de bénéficier largement de toutes les conjonctures favorables en leur assurant des livraisons abondantes en charbons de qualité; c'est l'existence en Belgique d'exploitations charbonnières très actives qui permet encore à ces industries consommatrices un volume de production tel qu'elles peuvent satisfaire sans délai leurs clients étrangers, malgré des prix plus élevés que ceux qui pourraient être faits par des concurrents dont la production est insuffisante.

En sens inverse, l'application du Plan Schuman développe des effets extrêmement favorables pour la Ruhr — mines et sidérurgie — et accessoirement pour la Lorraine et la Sarre : M. J. Martens le démontre.

Il y a autre chose à faire que de se mettre ainsi la corde au cou, et le directeur des Mines l'expose également. L'abstention, écrit-il en terminant, est la seule politique qui s'impose : « Quels que soient les aménagements apportés au Plan Schuman, la participation de la Belgique risquera de nuire gravement à notre économie. »

Nous croyons que nos parlementaires, avant de prendre position, feraient bien de lire et de méditer cet avertissement.